

Biocarburant pour la Suisse ? Oui, à base de biomasse helvétique

Les prix du brut augmentent

Les prix du pétrole deviennent extrêmement volatils depuis quelques années. La tendance à la hausse s'inscrit durablement dans les pronostics de l'OCDE qui table sur un accroissement de quelque 30 % à moyen terme. L'envolée des prix du brut est en partie due à l'épuisement des ressources d'accès facile ; les coûts d'exploitation des gisements moins accessibles iront s'accroissant. L'augmentation de la demande, parallèle au développement économique des pays émergents, éperonnera également les prix.

Les rejets de gaz à effet de serre aussi

La Suisse a adhéré au protocole de Kyoto et s'est engagée à réduire de 10% ses rejets de gaz à effet de serre entre 1990 et la moyenne des années 2008-2012. En dépit des incitations à des mesures librement consenties, les objectifs ne seront pas atteints. Poussé par les exigences de la loi sur le CO2 qui oblige à suppléer aux carences des mesures volontaires, le Conseil fédéral a adopté récemment des mesures surprenantes. Il a décidé de taxer de 9 ct/l les combustibles, dont les émissions devraient selon les prévisions se réduire de 11 %. Dans le même temps, il épargne pratiquement les carburants, pourtant en hausse prévisible de plus de 8 %, acceptant la solution, peu efficace, du centime climatique et celle, inique, de l'acquisition de « droits de polluer » dans d'autres pays.

C'est aux rejets de CO2 dus aux carburants qu'il faut en priorité s'attaquer, comme le préconise l'OCDE

Une solution permettant d'agir sur les rejets dus aux carburants, au trafic routier donc, doit impérativement être trouvée afin de redonner de l'équilibre à l'ensemble des mesures en faveur du climat. Cette solution existe. On ne peut guère cataloguer l'OCDE au rang des écolos extrémistes. C'est pourtant elle-même qui, dans une récente étude (septembre 2004), estime nécessaire de développer à long terme des politiques de remplacement du pétrole. Ces stratégies, dit l'organisation, devront tabler sur les ressources locales et encourager la construction de bioraffineries capables d'utiliser céréales, oléagineux, sucre, etc. L'objectif serait de remplacer massivement les combustibles fossiles par la biomasse. On peut ajouter qu'il est fondamental que chaque pays s'attache à réaliser cette substitution, pour partie du moins, avec ses ressources propres, faute de quoi rien de significatif ne sera entrepris.

La nouvelle loi sur l'imposition des huiles minérales doit ouvrir délibérément une part significative de production des biocarburants aux paysans suisses



Le département fédéral des finances (DFF) a clos récemment la consultation concernant une modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin). Il y propose l'exonération de l'impôt pour les carburants issus de matières premières renouvelables. Fort bien. Mais le projet prévoit de supprimer la taxe aussi bien sur le biocarburant indigène que sur celui qui est importé. La volonté de priver les producteurs suisses de toute opportunité d'accès à ces nouvelles productions est clairement exprimée : *« L'UE s'emploie actuellement à préserver du moins partiellement les chances des matières premières indigènes par des mesures de protection aux frontières et par des contingentements tarifaires. Dans la présente solution, il est renoncé à de telles mesures par souci de compatibilité avec les règles de l'OMC »*. Aux yeux de l'UE, l'un des principaux membres de l'OMC, celle-ci n'en demande donc pas tant. Ce sont les hallucinés du libre marché mondial qui, au sein du département de M. Merz « saquent » ainsi l'agriculture suisse. Il est urgent que la loi en gestation soit corrigée pour permettre à nos paysans de produire une part significative des biocarburants utilisés dans notre pays. Il en va de la réduction des émissions de CO2, d'une moindre dépendance au pétrole et d'une politique agricole cohérente.



Jean-Luc Kissling

Secrétaire général

(29.04.2005)

[haut de page](#)  [précédent](#)  [Imprimer](#) 